

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 533 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France, 129 rue de Grenelle 75007 Paris. 187535 / 2019-09637.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO